

Saint-Vincent-de-Paul, le mercredi 15 avril 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

#Coronavirus / #Covid19 / #confinement / #Artisanat / #Bâtiment / @gouvernementFR

### Reprise des chantiers du BTP

## La CAPEB adresse une lettre ouverte aux clients des 4200 entreprises du bâtiment des Landes

Saint-Vincent-de-Paul, le 15 avril 2020

Depuis le 17 mars dernier et l'annonce des mesures de confinement, plus de 90% des entreprises du bâtiment des Landes sont à l'arrêt.

La parution, le 2 avril dernier, du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction permet désormais aux entreprises de déterminer, chantier par chantier, et en concertation avec les maîtres d'ouvrage, si elles sont en mesure de respecter les recommandations de l'OPPBTP et donc de reprendre ou non une activité.

Les clients, maîtres d'ouvrages publics, privés ou particuliers, ont donc un rôle majeur à jouer aux côtés des 4200 entreprises landaises du bâtiment pour la relance des chantiers. Aussi, le Président de la CAPEB Landes, Patrick LALANNE, leurs adresse une lettre ouverte.

### Lettre ouverte à nos clients, maîtres d'ouvrage publics, privées et particuliers

« Madame, Monsieur,

Depuis le début de l'annonce du confinement 90% des entreprises du bâtiment du département ont arrêté leur activité à l'exception des travaux d'urgence et de dépannage.

Néanmoins, en concertation avec les pouvoirs publics, les entreprises s'organisent désormais pour reprendre le travail.

Nous vous adressons la présente lettre pour vous enjoindre de faire preuve de compréhension à l'égard de nos collègues dans cette période délicate. Car si certains ne peuvent pas réaliser les travaux que vous avez commandé, que ce soit en neuf ou en rénovation, ce n'est pas de la mauvaise volonté.

Les matériaux dont ils ont besoin ne sont peut-être tout simplement pas disponibles.

Les travaux qu'ils doivent réaliser pour vous nécessitent peut-être des gestes professionnels incompatibles avec le strict respect des consignes sanitaires.

Enfin, les salariés de leur entreprise peuvent être des parents contraints de garder leurs enfants, ils peuvent aussi être en arrêt de travail au titre des personnes dites fragiles c'est à dire pour lesquelles la contraction du virus présente un risque supplémentaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de faire preuve de bienveillance. Certes on pourra nous opposer que c'est un peu la caractéristique des artisans du bâtiment de se faire désirer, que finalement rien ne change.

Par ailleurs quelques-uns d'entre nous jugent en conscience qu'ils peuvent travailler, qu'ils réussissent à mettre en œuvre les gestes barrière. Ne les empêchez pas. Au contraire, **aidez-les à tout mettre en œuvre pour sécuriser votre chantier.**

On nous rapporte aussi les cas de quelques donneurs d'ordre exerçant un chantage économique sur les entreprises pour leur demander de reprendre leur travail malgré les difficultés, considérant à tort que le guide de préconisations sanitaires récemment paru acte un retour à la normale de l'activité des entreprises du bâtiment. Cette attitude est tout simplement inacceptable.

**La relance des chantiers ne se fera pas en un jour.** La priorité de tous doit rester la lutte contre la propagation du virus par le respect des consignes sanitaires. Chacun comprendra, qu'en ces circonstances exceptionnelles, nous devrons tous faire des efforts d'adaptation. Plus que jamais la solidarité et le dialogue doivent prévaloir et c'est à ces conditions que nous pouvons espérer reprendre le cours d'une activité normale.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick LALANNE  
Président de la CAPEB Landes »

### Une réunion d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage publique et privée

Afin de créer les conditions de la reprise et échanger sur les freins à la relance de l'activité, la CAPEB Landes et l'OPPBTP invitent les principaux maîtres d'ouvrage publics (état département, hôpitaux, collectivités, ...) et privés (syndic de copropriété, ...) à un temps d'échanges en visio-conférence ce jour, mercredi 15 avril à 16h30.

#### Visio-conférence

#### Echanges CAPEB/OPPBTP/ Maitres d'ouvrages publics et privés

Les conditions de la reprise des chantiers ?

**Mercredi 15 avril 2020 à 16h30**

Pour participer, connectez en cliquant sur le lien suivant (à partir de 16h15) :

<https://zoom.us/j/99590747458>

### Contact presse

**François CORBI** - Secrétaire Général

06 43 72 51 31

[f.corbi@capeb-landes.fr](mailto:f.corbi@capeb-landes.fr)